

2021

Abrégé statistique

Chiffres clés 2020
de la retraite en Aquitaine



1- Les retraités résidant en Aquitaine

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL	3
LES RETRAITÉS RÉSIDANT EN AQUITAINE SUIVANT LA CAISSE DE LIQUIDATION	4
RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AQUITAINE SELON LA CAISSE DE LIQUIDATION	5
RÉPARTITION PAR ÂGE DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AQUITAINE	6
PYRAMIDE DES ÂGES DE LA POPULATION TOTALE ET DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AQUITAINE	7
RÉPARTITION DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL EN AQUITAINE SELON LE SEXE ET LEUR DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE	8
MONTANT MENSUEL MOYEN DE LA RETRAITE GLOBALE SERVI AUX RETRAITÉS RÉSIDANT EN AQUITAINE	9

2- Les retraites servies par la CARSAT Aquitaine

ÉVOLUTION DEPUIS 2014 DU NOMBRE DE RETRAITES SERVIES	10
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AQUITAINE	11
RÉPARTITION DES RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AQUITAINE SELON LA NATURE DU DROIT ET L'ÂGE	12
RÉPARTITION DES RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AQUITAINE SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE	13

3- Les nouveaux retraités de la CARSAT Aquitaine

ÉVOLUTION DEPUIS 2014 DU NOMBRE D'ATTRIBUTIONS	14
ÉVOLUTION DEPUIS 2014 DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS ET DE DROITS DÉRIVÉS	15
RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS SELON LA TRANCHE D'ÂGE ET LE SEXE	16
RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS ET DE DROITS DÉRIVÉS DE LA CARSAT AQUITAINE SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE	17

4- Les départs anticipés

LE DÉPART À LA RETRAITE AVANT L'ÂGE LÉGAL	18
LA SURCÔTE ET DÉCÔTE	19

5- La retraite complémentaire des travailleurs indépendants

RÉPARTITION DES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS SELON LA NATURE DU DROIT	20
--	----

6- L'Action Sanitaire et Sociale auprès des retraités

LES AIDES INDIVIDUELLES FINANÇÉES PAR LA CARSAT AQUITAINE	21
LES ACTIONS DE PROMOTION DU BIEN VIEILLIR RÉALISÉES EN 2020	22

Quelques définitions

Le réseau d'accueil de l'Assurance retraite en Aquitaine

1. Les retraités résidant en Aquitaine

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITÉS (*) DU REGIME GENERAL

	24		33		40		47		64		Aquitaine	
	Effectifs	% Evolution	Effectifs	% Evolution	Effectifs	% Evolution	Effectifs	% Evolution	Effectifs	% Evolution	Effectifs	% Evolution
2014	99 148	2,3%	280 561	2,9%	91 254	3,0%	75 058	2,6%	145 330	2,3%	691 351	2,7%
2015	100 752	1,5%	285 908	2,1%	93 290	2,3%	76 162	1,4%	147 769	1,6%	703 881	1,9%
2016	102 220	1,6%	291 440	1,9%	95 317	2,2%	77 345	1,5%	150 381	1,7%	716 703	1,8%
2017	103 858	1,5%	297 159	1,9%	97 373	2,2%	78 283	1,6%	153 236	1,8%	729 909	1,8%
2018	105 414	1,6%	302 446	2,0%	99 428	2,2%	79 115	1,2%	155 916	1,9%	742 319	1,8%
2019	106 614	1,1%	306 616	1,4%	101 232	1,8%	79 543	0,5%	158 194	1,5%	752 199	1,3%
2019⁽¹⁾	108 951	2,2%	310 931	1,4%	102 932	1,7%	81 038	1,9%	160 606	1,5%	764 458	1,6%
2020⁽¹⁾	110 189	1,1%	315 704	1,5%	105 084	2,1%	81 469	0,5%	163 176	1,6%	775 622	1,5%

(1) transfert de la protection sociale des travailleurs indépendants au régime général

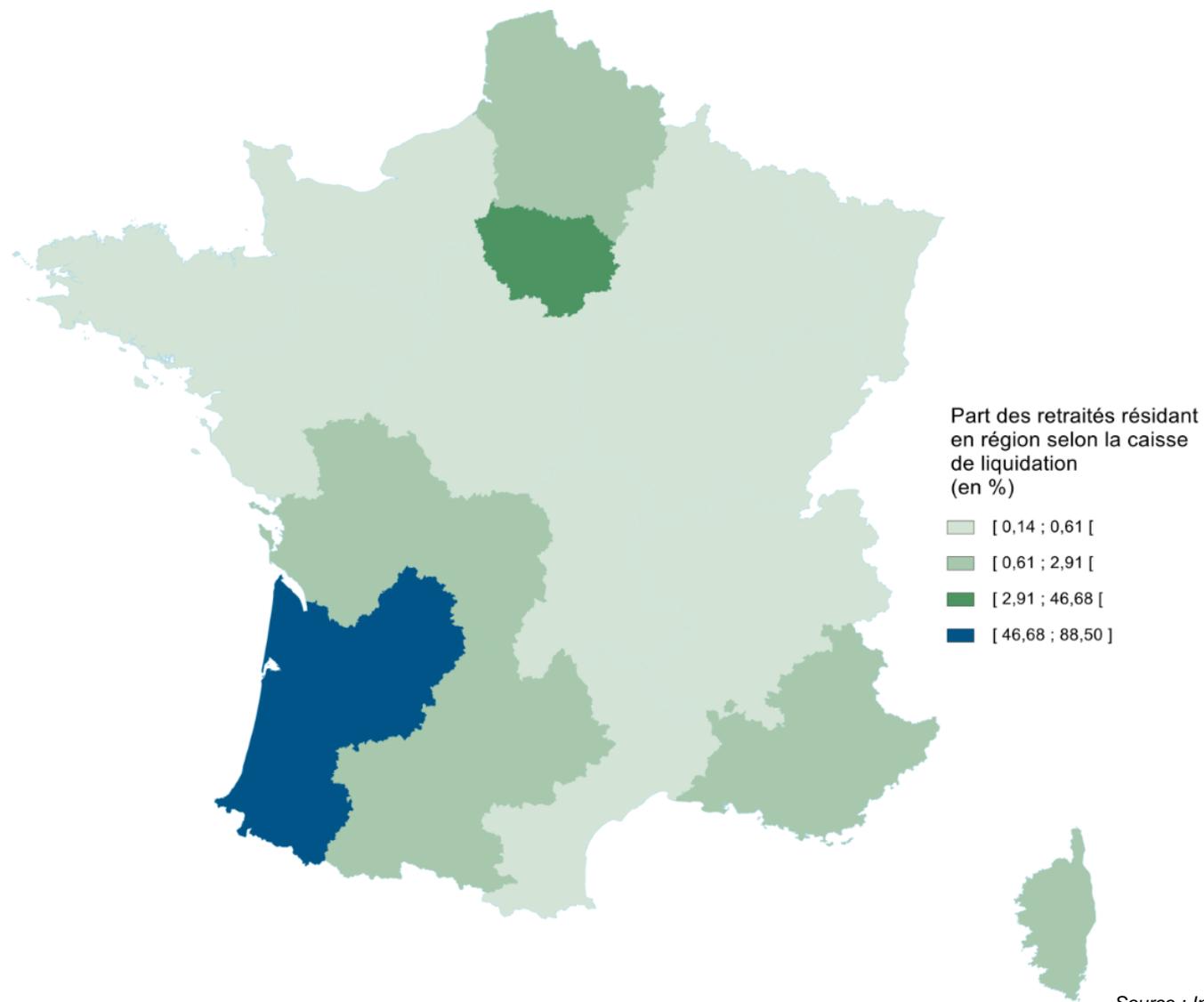
Source SNSP TI - CNAV

Au 31 décembre 2020, on dénombre 775 622 retraités résidant en Aquitaine.



La loi de financement de la sécurité sociale de 2018 a prévu la suppression du régime social des indépendants (RSI) et le transfert de la protection sociale des travailleurs indépendants au régime général. Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2020, le régime général est chargé de gérer la liquidation et le paiement des retraites de base et des retraites complémentaires des travailleurs indépendants.

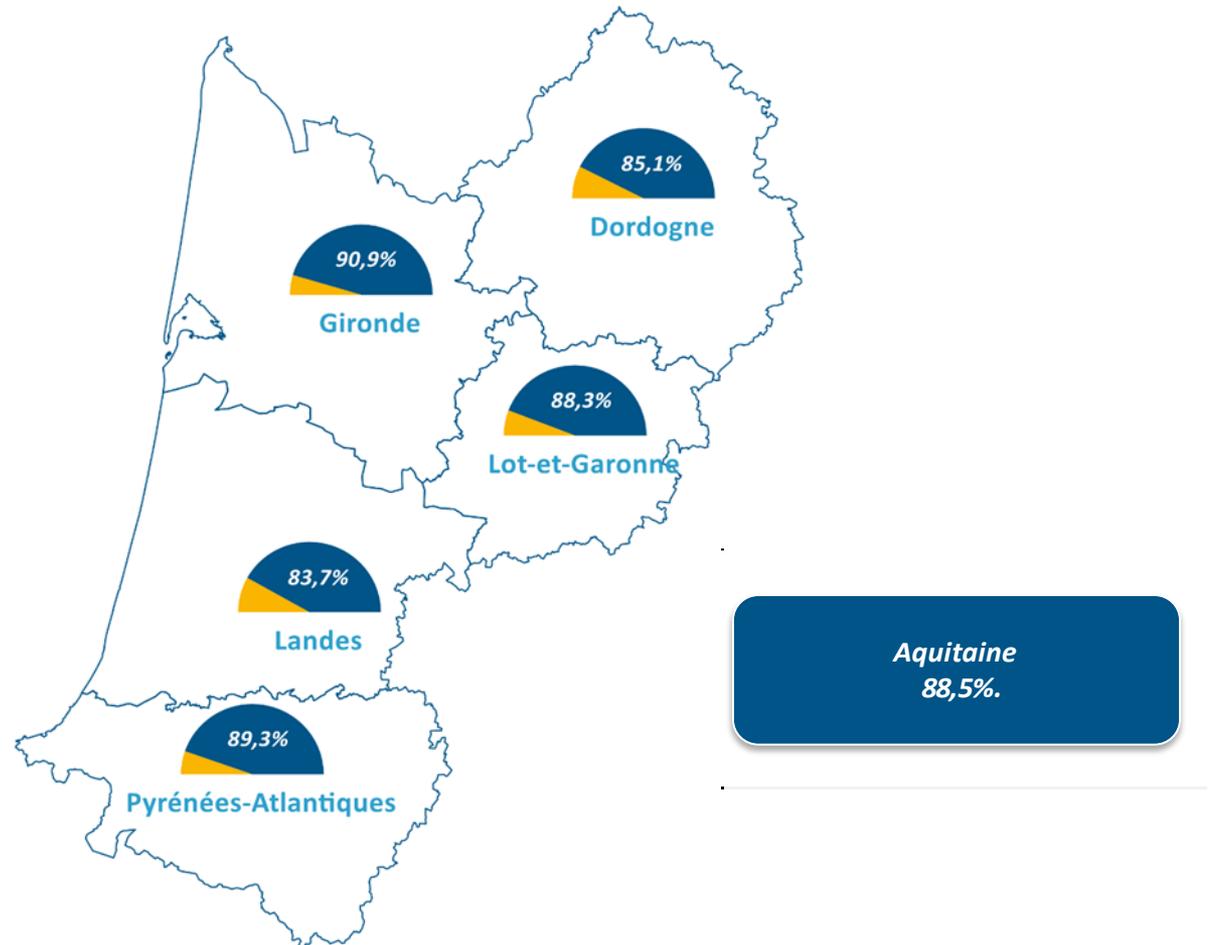
LES RETRAITÉS RÉSIDANT EN AQUITAINE SUIVANT LA CAISSE DE LIQUIDATION



Source : InfoCentre SNSP TI - CNAV

RÉPARTITION PAR DEPARTEMENT DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AQUITAINE SELON LA CAISSE DE LIQUIDATION

- CARSAT
- Autres caisses



Source : InfoCentre SNSP TI - CNAV

RÉPARTITION PAR ÂGE DES RETRAITÉS(*) DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AQUITAINE

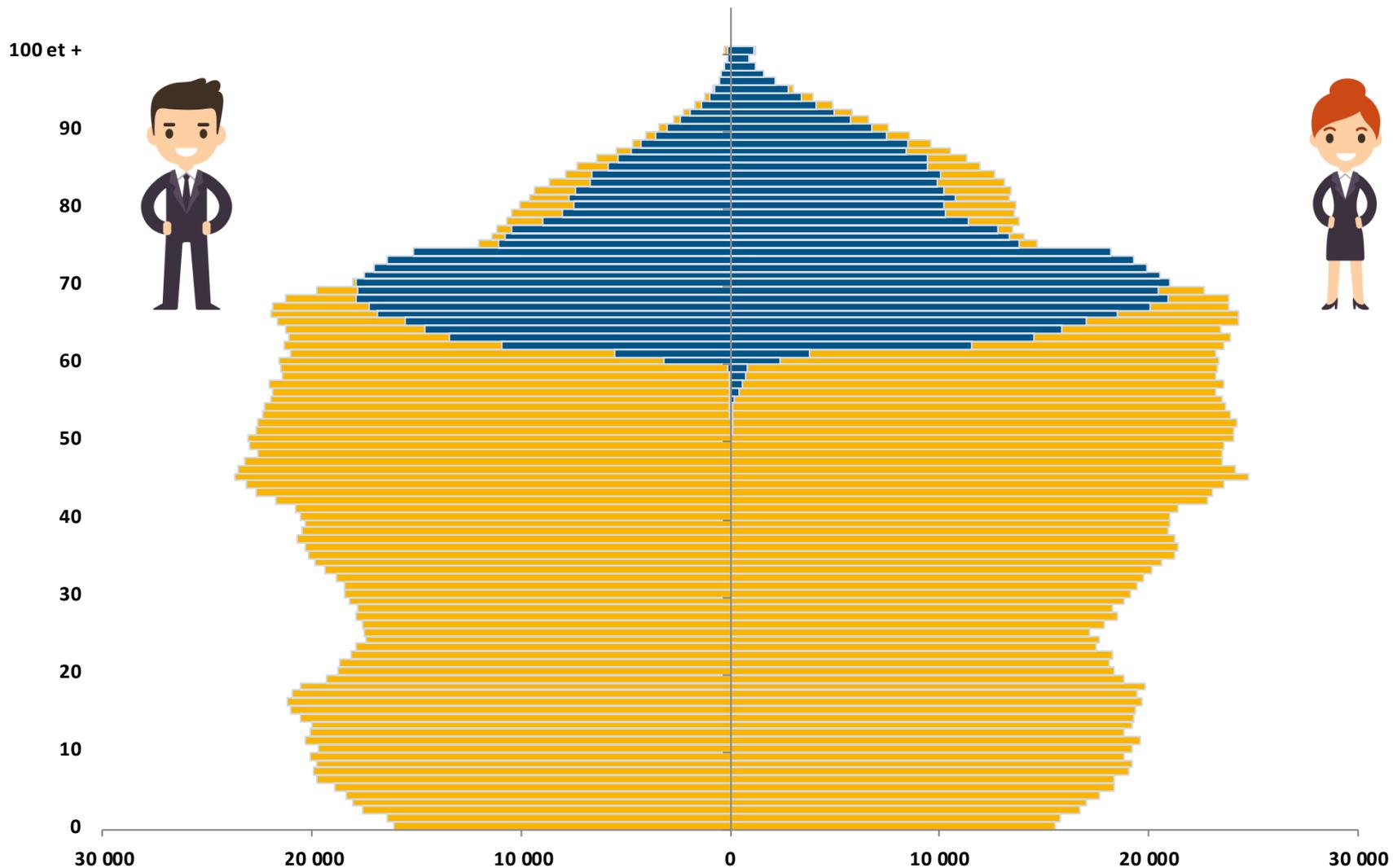
Âges	31 décembre 2020					
	24	33	40	47	64	Aquitaine
50-54	10	29	6	4	10	59
55-59	441	1 240	441	323	623	3 068
60-64	13 852	38 482	13 587	9 232	20 648	95 801
65-69	25 782	75 649	25 009	18 682	37 151	182 273
70-74	25 987	76 107	24 996	18 900	36 931	182 921
75-79	15 416	44 916	15 021	12 245	23 369	110 967
80-84	12 503	33 738	11 709	9 646	19 355	86 951
85 ans et +	16 198	45 543	14 315	12 437	25 089	113 582
TOTAL	110 189	315 704	105 084	81 469	163 176	775 622
% Femmes	55,9%	56,5%	56,0%	56,2%	56,9%	56,4%

(*) Retraités payés par les 16 Caisses de Métropole et les 4 CGSS

Source SNSP TI - CNAV

87,2 % des retraités résidant en Aquitaine ont 65 ans et plus.

PYRAMIDE DES ÂGES DE LA POPULATION TOTALE ET DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AQUITAINE



■ Population totale
■ Retraités du régime général

Source population totale résidant en Aquitaine : Insee, RP2017 exploitation principale
Population des retraités résidant en Aquitaine : Cnav au 31/12/2020

RÉPARTITION DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL EN AQUITAINE SELON LE SEXE ET LEUR DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE

Département		Hommes			Femmes			Ensemble		
		Droit direct ⁽¹⁾	Droit dérivé ⁽²⁾	Total	Droit direct ⁽¹⁾	Droit dérivé ⁽²⁾	Total	Droit direct ⁽¹⁾	Droit dérivé ⁽²⁾	Total
24	Effectif	48 236	367	48 603	58 630	2 956	61 586	106 866	3 323	110 189
	En %	45,1%	11,0%	44,1%	54,9%	89,0%	55,9%	100,0%	100,0%	100,0%
	Âge moy.	73,3	77,4	73,4	75,1	78,0	75,3	74,3	78,0	74,4
33	Effectif	136 880	579	137 459	170 641	7 604	178 245	307 521	8 183	315 704
	En %	44,5%	7,1%	43,5%	55,5%	92,9%	56,5%	100,0%	100,0%	100,0%
	Âge moy.	73,3	73,0	73,3	75,1	76,9	75,1	74,3	76,6	74,4
40	Effectif	45 981	274	46 255	56 166	2 663	58 829	102 147	2 937	105 084
	En %	45,0%	9,3%	44,0%	55,0%	90,7%	56,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Âge moy.	73,2	76,5	73,2	74,8	77,7	74,9	74,1	77,6	74,2
47	Effectif	35 382	286	35 668	43 489	2 312	45 801	78 871	2 598	81 469
	En %	44,9%	11,0%	43,8%	55,1%	89,0%	56,2%	100,0%	100,0%	100,0%
	Âge moy.	73,7	77,8	73,8	75,4	78,0	75,6	74,7	78,0	74,8
64	Effectif	69 997	390	70 387	89 111	3 678	92 789	159 108	4 068	163 176
	En %	44,0%	9,6%	43,1%	56,0%	90,4%	56,9%	100,0%	100,0%	100,0%
	Âge moy.	73,4	75,8	73,4	75,1	77,5	75,2	74,4	77,3	74,4

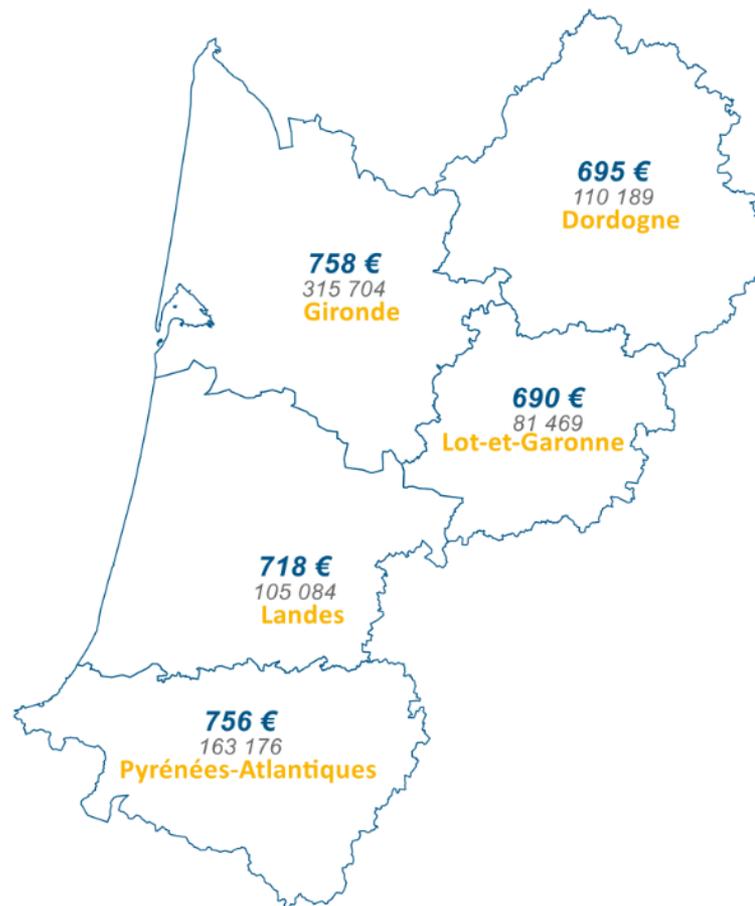
(1) Droits personnels alloués seuls ou avec un droit dérivé (pension de réversion)

Source SNSP TI - CNAV

(2) Droits dérivés (pension de réversion) alloués seuls

L'âge moyen des 775 622 retraités résidant dans la région Aquitaine payés par les 16 Caisses de métropole et les 4 CGSS est de 74,4 ans, soit 73,4 ans pour les hommes et 75,2 ans pour les femmes.

MONTANT MENSUEL MOYEN DE LA RETRAITE GLOBALE SERVI AUX RETRAITÉS RÉSIDANT EN AQUITAINE



Remarque : Les montants moyens ne sont pas représentatifs des ressources complètes des retraités, la plupart d'entre eux bénéficient également :
* d'une ou plusieurs retraites servies par d'autres régimes de base (environ 40% de ces retraités).
* de retraites complémentaires (ARRCO, AGIRC, etc...)

Source : InfoCentre SNSP TI- CNAV

2. Les retraites servies par la CARSAT en Aquitaine

ÉVOLUTION DEPUIS 2014 DU NOMBRE DE RETRAITES SERVIES AU 31 DECEMBRE 2020

Années	Ensemble des droits		
	Droits directs ⁽²⁾	Droits dérivés ⁽³⁾	Total
2014	633 726	29 107	662 833
2015	645 995	28 298	674 293
2016	658 206	27 686	685 892
2017	670 579	26 971	697 550
2018	682 613	26 208	708 821
2019	693 752	25 803	719 555
2019 ⁽¹⁾	705 586	26 257	731 843
2020 ⁽¹⁾	716 372	25 880	742 252

(1) transfert de la protection sociale des travailleurs indépendants au régime général

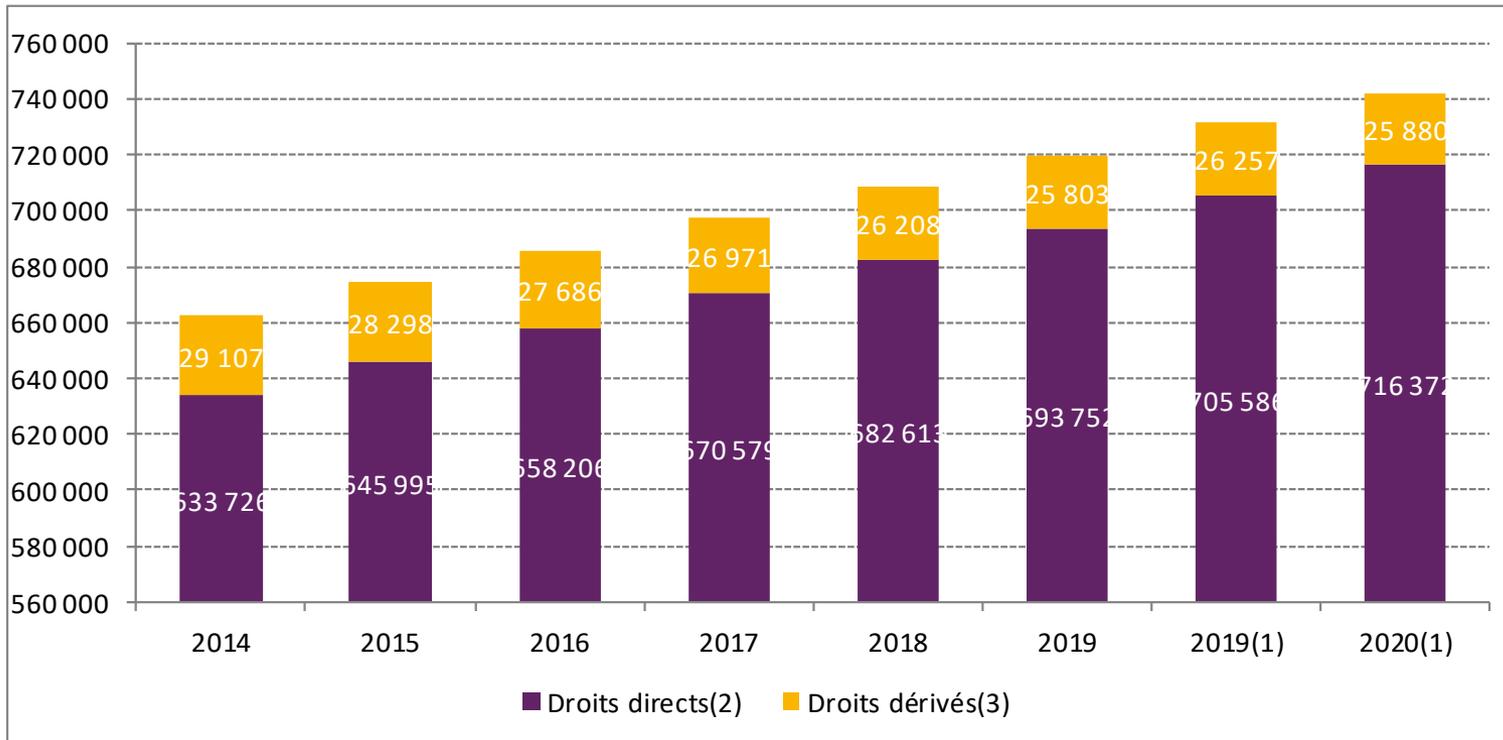
Source SNSP TI - CNAV

(2) Droits personnels alloués seuls ou avec un droit dérivé (pension de réversion)

(3) Droits dérivés (pension de réversion) alloués seuls

Au 31 décembre 2020, le nombre de retraités payés par la CARSAT Aquitaine s'élève à 742 252, soit 716 372 retraités de droits directs et 25 880 retraités de droits dérivés.

EVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AQUITAINE



(1) transfert de la protection sociale des travailleurs indépendants au régime général

Source SNSP TI - CNAV

(2) Droits personnels alloués seuls ou avec un droit dérivé (pension de réversion)

(3) Droits dérivés (pension de réversion) alloués seuls

RÉPARTITION DES RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AQUITAINE SELON LA NATURE DU DROIT ET L'ÂGE

Groupes d'âge	Hommes			Femmes			Ensemble		
	Droit direct ⁽¹⁾	Droit dérivé ⁽²⁾	Total	Droit direct ⁽¹⁾	Droit dérivé ⁽²⁾	Total	Droit direct ⁽¹⁾	Droit dérivé ⁽²⁾	Total
50-54	0	2	2	0	56	56	0	58	58
55-59	99	229	328	64	2 721	2 785	163	2 950	3 113
60-65	46 069	341	46 410	43 243	3 723	46 966	89 312	4 064	93 376
66-69	81 731	143	81 874	92 217	1 564	93 781	173 948	1 707	175 655
70-74	78 392	173	78 565	92 919	1 472	94 391	171 311	1 645	172 956
75-79	47 117	168	47 285	57 937	2 093	60 030	105 054	2 261	107 315
80-84	33 960	252	34 212	46 305	3 144	49 449	80 265	3 396	83 661
85 et +	32 738	677	33 415	63 581	9 122	72 703	96 319	9 799	106 118
Total	320 106	1 985	322 091	396 266	23 895	420 161	716 372	25 880	742 252
%	44,7%	7,7%	43,4%	55,3%	92,3%	56,6%	100,0%	100,0%	100,0%
Âge moyen	73,3	76,3	73,3	75,0	77,7	75,1	74,2	77,6	74,3

(1) Droits personnels alloués seuls ou avec un droit dérivé (pension de réversion)

Source SNSP TI - CNAV

(2) Droits dérivés (pension de réversion) alloués seuls

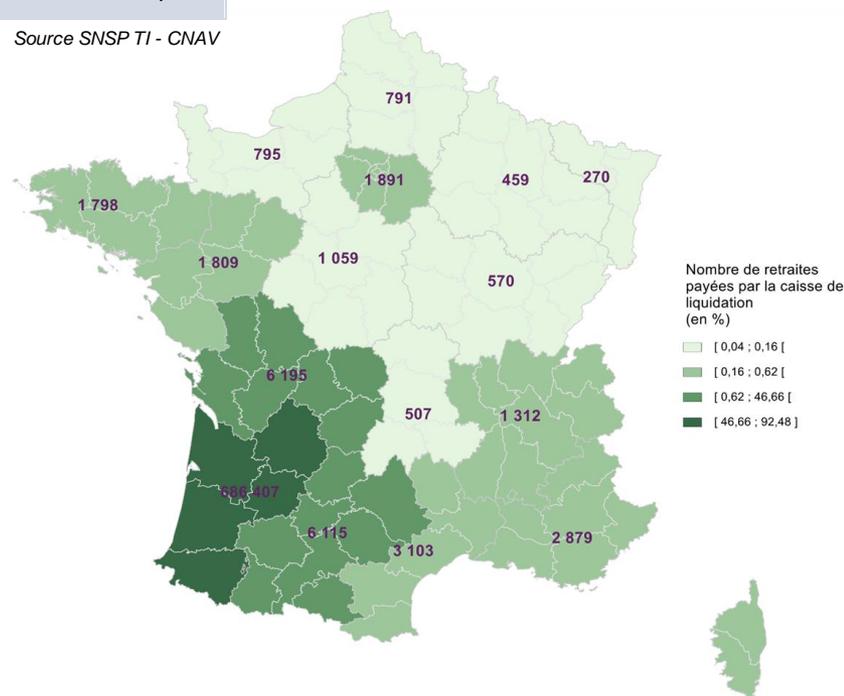
Parmi les 742 252 retraités payés par la CARSAT Aquitaine au 31 décembre 2020, 645 705 ont plus de 65 ans, soit 87%. L'âge moyen de l'ensemble des retraités est de 74,3 ans, soit 73,3 ans pour les hommes et 75,1 ans pour les femmes.

RÉPARTITION DES RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AQUITAINE SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE

	Hommes	Femmes	Ensemble	%
CARSAT Aquitaine	298 534	387 873	686 407	92,5%
DOM, TOM et ETRANGER	11 609	14 683	26 292	3,5%
METROPOLE HORS CARSAT Aquitaine	11 948	17 605	29 553	4,0%
Total	322 091	420 161	742 252	100,0%

Source SNSP TI - CNAV

**Parmi les 742 252 retraités payés par la CARSAT Aquitaine,
Aquitaine,
7,5% résident hors région Aquitaine.**



Source : InfoCentre SNSP TI - CNAV

3. Les nouveaux retraités de la CARSAT Aquitaine

ÉVOLUTION DEPUIS 2014 DU NOMBRE D' ATTRIBUTIONS

Année	Droits directs ⁽¹⁾	Droit dérivés ⁽²⁾	TOTAL
2014	31 592	7 461	39 053
2015	37 234	8 300	45 534
2016	31 539	8 364	39 903
2017	33 426	8 430	41 856
2018	34 864	8 592	43 456
2019	33 019	8 462	41 481
2020 ^(*)	36 106	10 822	46 928

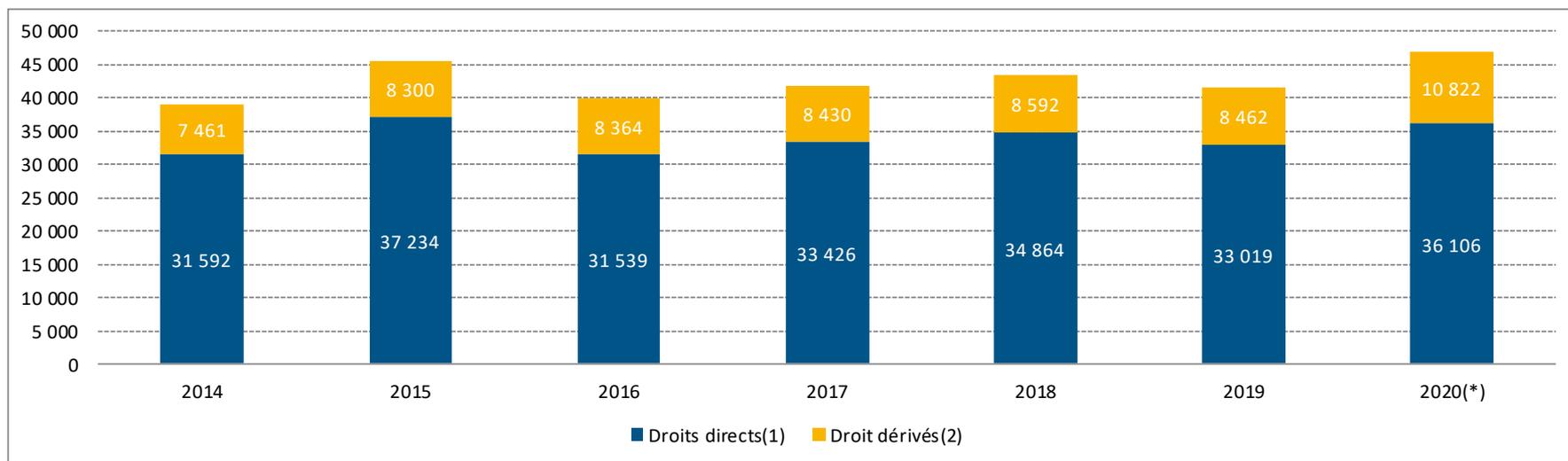
(1) Droits personnels alloués seuls ou avec un droit dérivé (pension de réversion) Source : InfoCentre SNSP + Maori - CNAV

(2) Droits dérivés (pension de réversion) alloués seuls

(*) transfert de la protection sociale des travailleurs indépendants au régime général

Au 31 décembre 2020, on dénombre 46 928 attributions dont 36 106 attributions de droits directs, soit +13,1% par rapport à 2019.

ÉVOLUTION DEPUIS 2014 DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS ET DE DROITS DÉRIVÉS



(1) Droits personnels alloués seuls ou avec un droit dérivé (pension de réversion)

(2) Droits dérivés (pension de réversion) alloués seuls

(*) transfert de la protection sociale des travailleurs indépendants au régime général

RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS SELON LA TRANCHE D'ÂGE ET LE SEXE

Âge au point de départ	Droits directs ⁽¹⁾			Droit dérivés ⁽²⁾			Ensemble des droits		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins de 55 ans	-	-	-	2	25	27	2	25	27
55 - 59	53	39	92	86	811	897	139	850	989
60 - 64	14 308	15 154	29 462	175	968	1 143	14 483	16 122	30 605
65 - 69	2 544	3 428	5 972	149	1 176	1 325	2 693	4 604	7 297
70 ans et plus	255	325	580	983	6 447	7 430	1 238	6 772	8 010
Total	17 160	18 946	36 106	1 395	9 427	10 822	18 555	28 373	46 928
Âge moyen au point de départ	62,5	63,1	62,8	76,6	74,9	75,1	63,6	67,0	65,6

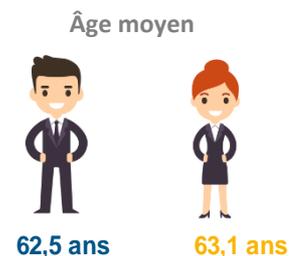
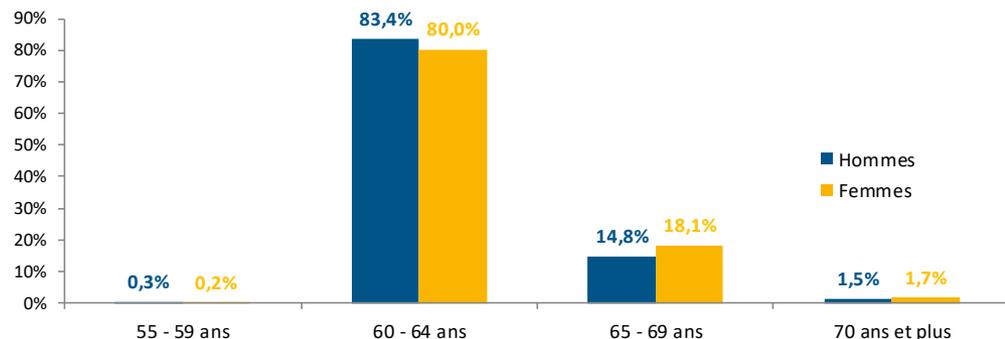
(1) Droits personnels alloués seuls ou avec un droit dérivé (pension de réversion)

Source : InfoCentre SNSP + Maori - CNAV

(2) Droits dérivés (pension de réversion) alloués seuls

Avec l'effet réforme de 2013, l'âge moyen des nouveaux retraités de droits directs servis par la CARSAT Aquitaine en 2020 est de 62,8 ans.

RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS DE LA CARISAT AQUITAINE SELON LE GROUPE D'ÂGE, LE SEXE ET L' ÂGE DE DÉPART EN RETRAITE



Zoom sur les 60-69 ans

Âge au point de départ	Droits directs ⁽¹⁾			Droit dérivés ⁽²⁾			Ensemble des droits		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
60 ans	4 527	2 189	6 716	32	137	169	4 559	2 326	6 885
61 ans	1 081	635	1 716	45	208	253	1 126	843	1 969
62 ans	6 662	9 909	16 571	36	220	256	6 698	10 129	16 827
63 ans	1 163	1 473	2 636	24	214	238	1 187	1 687	2 874
64 ans	875	948	1 823	38	189	227	913	1 137	2 050
65 ans	1 083	1 108	2 191	23	212	235	1 106	1 320	2 426
66 ans	892	1 775	2 667	21	215	236	913	1 990	2 903
67 ans	326	337	663	33	223	256	359	560	919
68 ans	151	141	292	35	249	284	186	390	576
69 ans	92	67	159	37	277	314	129	344	473
Total	16 852	18 582	35 434	324	2 144	2 468	17 176	20 726	37 902

(1) Droits personnels alloués seuls ou avec un droit dérivé (pension de réversion)

Source : InfoCentre SNSP + Maori - CNAV

(2) Droits dérivés (pension de réversion) alloués seuls

4. Les départs anticipés

LE DÉPART À LA RETRAITE AVANT L' ÂGE LÉGAL*

	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraites anticipées	5 133	2 226	7 359
Retraites anticipées longue carrière	5 061	2 176	7 237
Retraites anticipées assurés handicapés	46	32	78
Retraites anticipées travailleurs handicapés	26	18	44
Nombre total de mesures dérogatoires	381	119	500
Travailleurs de l'amiante	220	22	242
Incapacité permanente	161	97	258

Source : InfoCentre SNSP et Maori - CNAV

7 359 retraites anticipées ont été attribuées en 2020 par la CARSAT Aquitaine : 98,3% pour longue carrière. 500 personnes ont bénéficié d'une mesure dérogatoire : 48,4% au titre de travailleur de l'amiante et 51,6% pour incapacité permanente.

LA SURCOTE ET LA DÉCOTE

Les retraités de droit direct bénéficiant de la surcote

	Hommes	Femmes	Total	Nombre de droits directs contributifs	% de surcôte / droits directs contributifs
Pensions avec surcôte	2 517	2 883	5 400	36 106	15,0%

(*) Pension Vieillesse

Source : InfoCentre SNSP et Maori - CNAV

15% des nouveaux retraités bénéficient de la majoration au titre de la surcote en 2020, soit 5 400 retraités.

Les retraités de droit direct ayant un taux réduit

	Hommes	Femmes	Total	Nombre de droits directs contributifs	% par rapport aux droits directs contributifs
Pensions avec un taux minoré	2 024	2 657	4 681	36 106	13,0%

Source : InfoCentre SNSP et Maori - CNAV

En 2020, 4 681 attributions de droits contributifs directs l'ont été à taux réduit, soit 13 %.

5. La retraite complémentaire des travailleurs indépendants

RÉPARTITION DES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS SELON LA NATURE DU DROIT :

	Droits propres	Droits dérivés	Total
Retraites complémentaires des travailleurs indépendants	5 256	2 011	7 267

Source : Maori - CNAV

En 2020, 7 267 retraites complémentaires pour travailleurs indépendants ont été attribuées par la CARSAT Aquitaine.



Depuis le 1^{er} janvier 2020, le régime général est chargé de gérer la liquidation et le paiement des retraites de base et des retraites complémentaires des travailleurs indépendants.

6. L'Action Sanitaire et Sociale auprès des retraités

LES AIDES INDIVIDUELLES FINANCEES PAR LA CARSAT AQUITAINE EN 2020 :

Département		Aides individuelles					
		Plan d'Actions Personnalisé (1)	Aide à l'amélioration du logement (2)	Aides temporaires (ARDH, ASIR, PRADO)(3)	Kit de prévention (4)	Secours	Ensemble des bénéficiaires
24	Nb bénéficiaires	1 405	795	997	145	16	3 019
	% Evolution	15,0%	19,7%	-28,9%	40,8%	60,0%	11,7%
33	Nb bénéficiaires	2 298	714	1 483	370	35	4 406
	% Evolution	4,8%	3,8%	-13,5%	20,5%	12,9%	-0,1%
40	Nb bénéficiaires	1 236	689	685	198	7	2 365
	% Evolution	7,5%	22,2%	-13,1%	-2,0%	133,3%	4,4%
47	Nb bénéficiaires	1 270	378	774	293	24	2 271
	% Evolution	11,1%	41,0%	-1,3%	-25,6%	26,3%	10,3%
64	Nb bénéficiaires	1 581	727	727	168	30	3 711
	% Evolution	8,5%	3,1%	-54,9%	110,0%	50,0%	6,4%
Aquitaine	Nb bénéficiaires (*)	7 790	3 303	4 666	1 174	112	15 772
	% Evolution	8,7%	14,3%	-21,5%	8,1%	34,9%	5,7%

(*) bénéficiaires sans double compte (un retraité peut avoir plusieurs aides sur une même année)

La CARSAT accompagne les retraités du Régime Général relevant des Gir 5 et 6 en situation de fragilité économique ou sociale. Afin de prévenir les effets du vieillissement et la perte d'autonomie, elle déploie des modes d'intervention plus proches des retraités :

(1) Le Plan d'Action Personnalisé (PAP) est mis en place à l'issue d'une évaluation des besoins réalisée au domicile de l'assuré. Son but est de proposer des actions ou des aides financières adaptées (conseils, aide à domicile, portage de repas, téléalarme...).

(2) L'aide à l'amélioration de l'Habitat et du Cadre de Vie (HCV) permet de compléter les aides précédentes en participant financièrement à la réalisation de travaux dans le logement. Formés au repérage des besoins en habitat, les évaluateurs sont également chargés de conseiller et d'orienter les retraités sur les dispositifs existants pour favoriser un maintien à domicile dans de bonnes conditions. A cette occasion, ils peuvent préconiser l'achat d'un kit prévention (4)(barres d'appui, rampe...) qui pourra être financé par la CARSAT.

(3) L'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation (ARDH) facilite le retour à domicile de la personne à l'issue d'un séjour dans un établissement de santé en anticipant ses besoins et en élaborant un plan d'aide pour les premières semaines du retour à domicile.

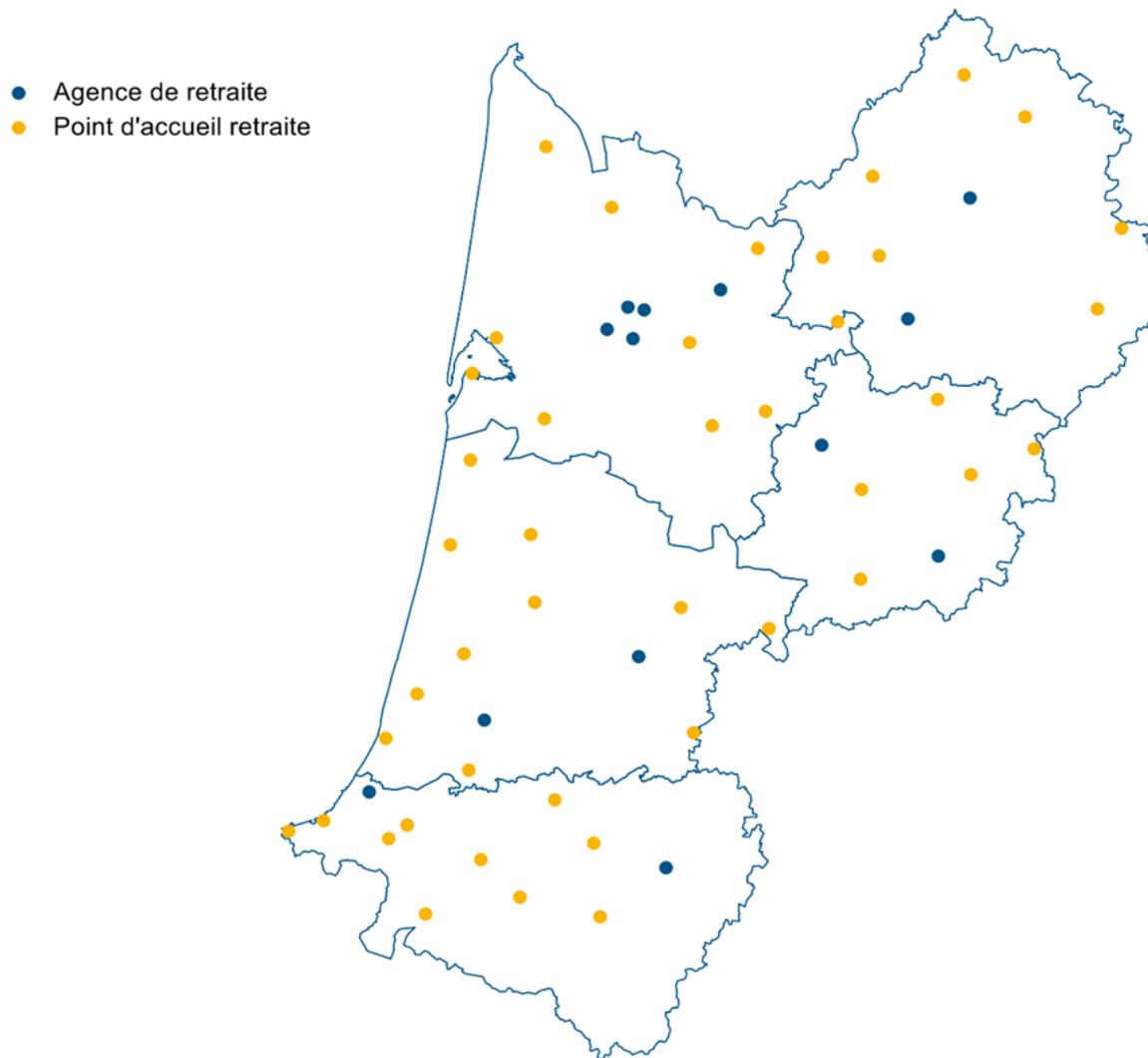
LES ACTIONS DE PROMOTION DU BIEN VIEILLIR RÉALISÉES EN 2020 :

	Nombre d'actions réalisées	Nombre de participants
Action d'Information / sensibilisation - présentiel	114	2 402
Conférences débats	16	290
Réunions de prévention	89	1 475
Spectacle interactif	9	637
Ateliers visant la modification de comportement - présentiel	628	6 587
Ateliers Bien chez soi	21	214
Ateliers Bien sous la couette	2	18
Ateliers Bienvenue à la retraite	3	20
Ateliers Form'BienEtre	81	936
Ateliers Form'Equilibre	83	935
Ateliers Mémoire Pep's Eureka	134	1 464
Ateliers Numérique	104	791
Ateliers Yoga du rire	62	803
Ateliers Nutrition	69	739
Ateliers Vitalité/Bien Vieillir	47	524
Séances Post Covid	22	143
Actions en ligne	73	590
Conférences santé en ligne	15	175
Ateliers Vitalité à distance	38	234
Ateliers Mémoire en ligne	20	181
Actions en Résidences Autonomie	5	37
Ateliers Equilibre et vous	0	0
Ateliers Mémo Form	5	37
Total	820	9 616

Quelques définitions

- **Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) :**
Allocation unique et différentielle, elle a pour but, sous certaines conditions, d'élever l'ensemble des ressources à un montant minimum.
- **Allocation Supplémentaire :**
Cette allocation tend à procurer à toute personne âgée un montant minimum de ressources uniforme quel que soit le régime auquel elle est rattachée. Elle vient s'ajouter à une prestation déjà servie si l'assuré remplit des conditions d'âge, de ressources, de nationalité et de résidence. Son montant est fixé par décret.
- **Allocation Supplémentaire d'invalidité (ASI) :**
Elle est destinée, sous certaines conditions, aux assuré(e)s invalides qui ne remplissent pas la condition d'âge pour obtenir l'allocation de Solidarité aux Personnes Âgées.
- **Cotisations Sociales :**
Les cotisations sociales sont des versements à des régimes qui, pour l'assuré, donnent droit à des prestations sociales lors de la réalisation d'un risque couvert par la Sécurité sociale.
- **Droit direct ou personnel :**
C'est un droit acquis par l'assuré lui-même en fonction des cotisations versées. L'avantage contributif personnel est une retraite. Le droit personnel non contributif est l'Allocation aux Vieux Travailleurs Salariés et l'Allocation aux Mères de Famille.
- **Droit Contributif :**
C'est un avantage dont le montant est proportionnel au nombre d'années d'assurance. Il peut avoir le caractère de droit personnel ou de droit dérivé.
- **Décote :**
C'est une minoration du taux retenu pour le calcul de la retraite liée à un nombre insuffisant de trimestres cotisés.
- **Droit dérivé:**
C'est un avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé. L'allocation veuvage et la retraite de réversion sont des droits dérivés contributifs. Les droits dérivés non contributifs (secours viagers) sont quasiment en voie de disparition.
- **Droit non Contributif :**
Il s'agit d'un avantage attribué à une personne privée de ressources. La prestation est d'un montant uniforme et peut avoir aussi le caractère de droit personnel ou de droit dérivé.
- **Minimum Vieillesse :**
C'est un dispositif regroupant un ensemble de prestations, qui garantit à toute personne un montant minimum de ressources.
- **Régime :**
Un régime au sens juridique du terme, est un ensemble de dispositions réglementaires s'appliquant à un groupe donné d'affiliés et définissant les prestations auxquelles ils ont droit. Il est géré par une organisation autonome. Le Régime Général vise les personnes salariées. Son champ d'application a été largement étendu à des personnes "assimilées". Financé à l'origine par des cotisations, le régime a vu ses ressources se diversifier pour tenir compte de la nature des prestations versées : les prestations contributives sont la contrepartie de cotisations tandis que les prestations dites non contributives sont liées à la solidarité.
- **Surcote :**
C'est une majoration de la retraite appliquée sur le montant de la retraite des salariés ayant travaillé au-delà de la durée légale requise.

Le réseau d'accueil retraite de la CARSAT Aquitaine au 31/12/2020





Votre interlocuteur en région pour



Publication annuelle régionale publiée par la CARSAT Aquitaine

Directeur de la publication : Directeur de la CARSAT Aquitaine

Conception et réalisation : Service Etudes et Statistiques de la CARSAT Aquitaine

ISSN : 2553-7768